



Institut interfédéral de Statistique

***Programme statistique
intégré 2026***

Décembre 2025

Table des matières

1. Introduction	2
2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2026	2
2.1. <i>Statistiques de trafic routier (poursuite des travaux)</i>	2
2.2. <i>Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (poursuite des travaux)</i>	3
2.3. <i>Indice DESI au niveau régional (poursuite des travaux)</i>	3
2.4. <i>Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (poursuite des travaux)</i>	4
2.5. <i>Census logement – mise en œuvre (prolongation)</i>	5
2.6. <i>Analyse de la structure des grands groupes d'entreprises (poursuite des travaux)</i>	5
2.7. <i>Précarité énergétique (prolongation)</i>	6
2.8. <i>Part des zones protégées (prolongation)</i>	6
2.9. <i>Ventes de biens immobiliers neufs (marché immobilier primaire), transactions immobilières et données sur la performance énergétique des bâtiments (poursuite des travaux)</i>	7
2.10. <i>Statistiques sur les successions et donations enregistrées (poursuite des travaux)</i>	7
2.11. <i>Collecte de données statistiques sur le bois (poursuite des travaux)</i>	8
2.12. <i>Développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés (poursuite des travaux)</i>	9
2.13. <i>Olympiades européennes de Statistique 2026 (nouveau)</i>	9
2.14. <i>Mesurer la formation des adultes en Belgique (nouveau)</i>	10
2.15. <i>Développement de statistiques sur les expulsions judiciaires (nouveau)</i>	10
2.16. <i>Production récurrente et harmonisation des statistiques du Census sur le marché du travail (nouveau)</i>	11
2.17. <i>Exploitation du Registre d'Attente (nouveau)</i>	12
2.18. <i>Enquête nationale « Gender-Based Violence » - WAVE 2 (nouveau)</i>	13
3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés	14

1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2025 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (Statbel).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 15 mai 2025, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux nouvelles collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2026.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2026, y compris les prolongations, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 16 octobre 2025.

2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2026

2.1. Statistiques de trafic routier (poursuite des travaux)

2.1.1 Objectifs

Assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail existant relatif aux statistiques sur le trafic routier.

2.1.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2026)

Le groupe de travail veille à ce que les délais pour les obligations de rapportage existantes et/ou futures soient respectés (*en cours*).

Afin d'assurer le suivi de l'établissement des statistiques et des données pour les rapportages existants et/ou futurs, le groupe de travail se réunit deux fois par an (*en cours*).

2.1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont triples.

Un premier paquet concerne l'établissement de statistiques publiques :

- des statistiques du trafic routier en termes de véhicules-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules ;
- des statistiques du trafic routier en termes de passagers-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules.

Un deuxième paquet consiste en l'établissement de données d'activité détaillées sur le trafic routier dans le cadre des obligations de rapportage existantes et/ou futures. Il s'agit, entre autres, du rapportage dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD), de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive PEN), du règlement européen relatif aux comptes

économiques européens de l'environnement. Des données d'activité fiables sont indispensables pour le calcul des émissions.

Enfin, le groupe de travail entend continuer à améliorer les statistiques. Le troisième paquet devrait rendre ces actions possibles :

- échanger des informations sur les méthodologies utilisées, les projets en cours et/ou futurs ;
- examiner et encourager les harmonisations possibles des méthodologies.

2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail. L'établissement des statistiques relève de la compétence des administrations régionales du trafic. Ceci se fait en étroite collaboration avec les utilisateurs de ces statistiques, représentés dans ce groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à atteindre les résultats attendus.

2.2. Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (poursuite des travaux)

2.2.1 Objectifs

Améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours.

2.2.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2026)

Explorer les possibilités (*en cours*).

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.2.3. Résultats attendus

Explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone.

Propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, BNB, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone, ainsi que l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre.

2.3. Indice DESI au niveau régional (poursuite des travaux)

2.3.1. Objectifs

Examen de la faisabilité et si c'est possible développement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) au niveau régional, y compris les sous-indices constitutifs et mise à jour de l'indice DESI par la suite.

2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2026)

Examen des modifications de l'indice DESI à court terme. S'il existe aussi des modifications à moyen terme, qui ne sont pas encore connues au premier trimestre, celles-ci seront examinées dès que possible (*clôturé*).

Examen de la faisabilité d'évaluation de l'indice DESI actuel et de l'indice à court terme au niveau régional ou, si cela n'est pas possible, on procède à l'examen d'une bonne approximation de l'indice et des sous-indices (*clôturé*).

En fonction de la faisabilité, établissement d'un indice / approximation au niveau régional, selon la composition actuelle et la composition modifiée, en tenant compte autant que possible des données historiques (*clôturé*).

Suivre les progrès accomplis dans le cadre du programme politique de la décennie numérique à l'horizon 2030 (*en cours*).

2.3.3. Résultats attendus

Une description des modifications que la Commission européenne souhaite apporter à l'indice et aux sous-indices qui le composent.

Une note reprenant les résultats de l'examen de la faisabilité relative à l'établissement des sous-indices et de l'indice DESI ou le développement d'une bonne approximation de ces sous-indices et indice, en tenant compte des modifications prévues dans la composition de l'indice à court et moyen terme.

Si cela s'avère possible suite à l'étude de faisabilité, on procède à l'établissement de premières estimations et à la publication des sous-indices et de l'indice DESI ou de bonnes approximations de ces sous-indices et indice, en tenant compte des données historiques.

Calcul des indicateurs régionaux de la décennie numérique 2030 et de l'indice de l'économie et de la société numériques.

2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des tâches dans le cadre des objectifs décrits.

2.4. Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (poursuite des travaux)

2.4.1 Objectifs

Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (un projet du Partenariat mondial pour les sols, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) et à l'indicateur 15.3.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Proportion du territoire qui est considérée comme dégradée par rapport à la surface totale ».

La création d'un réseau statistique thématique pour les sols en Belgique, qui peut répondre de manière ciblée aux développements de SOILSTAT et à d'autres besoins en matière de statistiques sur les sols, et qui peut éventuellement être responsable de la production et de la diffusion des statistiques belges sur les sols et de leur livraison à la FAO ou à d'autres organisations.

2.4.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2026)

Mise en place du réseau statistique thématique des sols en Belgique (*clôturé*).

Examen de la faisabilité et de l'opportunité / priorité des indicateurs ODD 15.3.1 et SOILSTAT pour le développement et la production de statistiques belges et régionales relatives aux sols et conformément aux directives concernées, et élaboration d'un calendrier réaliste par indicateur sélectionné (*en cours*).

Elaboration de la procédure pour une livraison coordonnée de statistiques à SOILSTAT (FAO) (*en cours*).

Développement, production, diffusion et livraison des statistiques jugées réalisables pour les indicateurs sélectionnés, selon le calendrier proposé par ce groupe de travail (*en cours*).

2.4.3. Résultats attendus

Mise en place d'un réseau statistique thématique sur les sols en Belgique.

Note sur la faisabilité de développer les statistiques belges et régionales relatives aux sols. Cela concerne l'indicateur ODD ci-dessus et les statistiques relatives aux sols établies selon les lignes directrices de SOILSTAT. Cela comprend notamment :

- Soil organic matter decline ;
- Soil erosion ;
- Soil salinisation ;

- Soil organic carbon sequestration ;
- Soil sealing ;
- Soil pollution ;
- Soil compaction ;
- Soil biodiversity ;
- Soil acidification.

Développer, produire et diffuser les statistiques jugées faisables et d'importance prioritaire, selon un calendrier convenu d'un commun accord.

Une procédure coordonnée de soumission des statistiques à SOILSTAT.

2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le VSA, l'IWEPS, l'IBSA et Statbel ainsi que les administrations régionales partenaires contribuent activement aux objectifs décrits.

2.5. Census logement – mise en œuvre (prolongation)

2.5.1. Objectifs

Développer les différentes nouvelles variables proposées lors de la collaboration finalisée en 2021 concernant les variables sur le logement dans le Census.

2.5.2. Principales phases de travail (avril 2024 – décembre 2026)

Passer en revue les différentes variables proposées dans le groupe de travail IIS census logement (finalisé en 2021), les opérationnaliser, éventuellement modifier les propositions en fonction des contraintes techniques (*en cours*).

L'opérationnalisation des nouvelles variables se fera de manière progressive. La construction de certaines variables nécessite le couplage avec de nouvelles sources de données.

2.5.3. Résultats attendus

Un état des lieux des nouvelles variables liée au logement pour le census 2021, ainsi que leur définition.

2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'opérationnalisation des différentes variables.

2.6. Analyse de la structure des grands groupes d'entreprises (poursuite des travaux)

2.6.1. Objectifs

Implication des régions dans le processus d'identification des groupes et des entreprises.

2.6.2. Principales phases de travail (janvier 2024 – décembre 2026)

Statbel effectue une formation au profiling pour les membres régionaux qui auront en charge ce dossier (*clôturé*).

Statbel fournit les données de base utile au profiling (*clôturé*).

Les régions effectuent le profiling de leurs groupes. Des réunions de présentation des groupes auront lieu durant cette période (*clôturé*).

Présentation et finalisation du travail (*clôturé*).

Mise à jour des groupes profilés (*en cours*).

2.6.3. Résultats attendus

Les trois Instituts régionaux de Statistique effectuent le profiling des 5 principaux groupes de leur région et éventuellement pour des groupes supplémentaires.

2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.7. Précarité énergétique (prolongation)

2.7.1. Objectifs

Développement d'un indicateur sur la précarité énergétique en Belgique dans le cadre du suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

2.7.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Documenter la méthode de calcul (par exemple, bonnes pratiques et programmes informatiques) des indicateurs sur la précarité énergétique comme indiqué dans A.R. du 19 avril 2024 et partager l'expertise à ce sujet (*en cours*).

Répertorier, documenter et partager l'expertise sur les indicateurs liés à la précarité énergétique basés sur des données quantitatives non-issues d'enquête, entre autres celles des régulateurs de l'énergie (fédéraux et régionaux) (*en cours*).

2.7.3. Résultats attendus

Un document qui clarifie la méthode de calcul des indicateurs sur la précarité énergétique et qui fait, si possible, une proposition d'indicateur ODD sur la précarité énergétique sur la base de la fiche d'indicateurs ODD de www.indicators.be.

Un document qui reprend un inventaire avec des fiches techniques sur les indicateurs liés à la précarité énergétique basés sur des données quantitatives non-issues d'enquête. Une fiche décrit l'indicateur (définition, source, disponibilité des données, etc.), présente les statistiques disponibles et, si possible, l'interprétation du lien avec la sélection susmentionnée de l'indicateur de l'ODD et tout progrès ultérieur à ce sujet.

2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IBSA, IWEPS, STATBEL)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la documentation de la méthode de calcul des indicateurs sur la précarité énergétique comme indiqué dans A.R. du 19 avril 2024 (qui sont basés sur des données d'enquête) et à l'inventaire et la documentation des indicateurs liés à la précarité énergétique quantitatives non-issues d'enquête, tout ceci en vue de la sélection d'un indicateur ODD.

2.8. Part des zones protégées (prolongation)

2.8.1. Objectifs

Développement d'un indicateur sur la part des zones protégées en Belgique dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable (ODD).

2.8.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Identifier les différents systèmes de rapportages internationaux, nationaux et régionaux existants et les institutions qui disposent de données pertinentes en la matière (*en cours*).

Analyser les définitions et méthodologies utilisées dans ces différents rapportages (*en cours*).

Identifier l'indicateur sur cette base et sur la base des parties de la note de guidance pour les zones protégées estimées comme pertinentes.

2.8.3. Résultats attendus

Inventaire des données existantes dans le cadre des rapportages internationaux, nationaux et régionaux.

Identification des données à utiliser pour l'indicateur de la part de zones protégées.

2.8.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IBSA, IWEPS)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'inventaire des données existantes dans le cadre des rapportages internationaux, nationaux et régionaux, à l'analyse des définitions utilisées dans ces rapportages et à l'identification des données à inclure dans l'indicateur de part de zones protégées.

2.9. Ventes de biens immobiliers neufs (marché immobilier primaire), transactions immobilières et données sur la performance énergétique des bâtiments (poursuite des travaux)

2.9.1. Objectifs

Développer des statistiques sur les prix de vente des biens immobiliers neufs.

Coupler les données sur la performance énergétique des bâtiments avec les données des transactions immobilières.

2.9.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Évaluation de la qualité des données du Cadastre et selon les conclusions, état des lieux et de la qualité des principales sources de données alternatives concernant les ventes de biens neufs (*en cours*).

État des lieux des sources de données régionales concernant la performance énergétique des bâtiments et évaluation de leur qualité et de la comparabilité interrégionale (*clôturé*).

Sous réserve des conclusions de l'état des lieux (disponibilité et qualité satisfaisante des données du Cadastre ou d'une autre source), formaliser les données sur les ventes de biens immobiliers neufs.

Définition d'un cadre commun (interrégional) pour les données sur la performance énergétique des bâtiments en vue d'un couplage avec les données sur les transactions immobilières.

2.9.3. Résultats attendus

Étudier la faisabilité de développer les données sur les ventes de biens immobiliers neufs, afin de compléter la statistique sur les prix de l'immobilier, en fournissant les mêmes modalités que la statistique actuelle (nombre de ventes, prix médian, etc.).

Étudier la qualité des données régionales sur la performance énergétique des bâtiments et la faisabilité du couplage aux données des transactions immobilières (y compris si possible les transactions concernant les nouvelles constructions).

2.9.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à étudier la faisabilité de développer les données sur les ventes de biens immobiliers neufs, afin de compléter la statistique sur les prix de l'immobilier, en fournissant les mêmes modalités que la statistique actuelle (nombre de ventes, prix médian, etc.) et étudier la qualité des données régionales sur la performance énergétique des bâtiments et la faisabilité du couplage aux données des transactions immobilières (y compris si possible les transactions concernant les nouvelles constructions).

2.10. Statistiques sur les successions et donations enregistrées (poursuite des travaux)

2.10.1. Objectifs

Production des statistiques sur les successions et donations enregistrées.

2.10.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Rechercher quelles sont les données disponibles auprès des partenaires concernés par la demande de collaboration et éventuellement en dehors (*clôturé*).

Analyser les besoins spécifiques en matière de statistique et la faisabilité de leur production (*clôturé*).

Si la production est réalisable, accords sur la production, le partage et la diffusion de données en 2026 et au-delà.

2.10.3. Résultats attendus

Etude de faisabilité montrant les besoins statistiques et la disponibilité des sources, ainsi que la faisabilité de produire les statistiques souhaitées.

Si la production est réalisable :

- Développement des premières statistiques.
- Accords sur la production, la livraison et la diffusion des statistiques.

2.10.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BFP, BNB)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation d'une étude de faisabilité et – si possible – au développement des statistiques et des accords sur la production, le partage et la diffusion des données.

2.11. Collecte de données statistiques sur le bois (poursuite des travaux)

2.11.1. Objectifs

La collecte de données statistiques sur le bois et leur transmission aux institutions internationales.

2.11.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Cartographier les statistiques régionales disponibles et les statistiques manquantes aux fins de la législation européenne et tenter d'identifier les flux de bois effectifs entre les régions (*en cours*).

Si c'est réalisable :

- Développer les statistiques régionales manquantes, y compris une éventuelle enquête (bi-)annuelle auprès des négociants en bois.
- Analyser et transmettre les statistiques.

2.11.3. Résultats attendus

Cartographie des statistiques nécessaires en vertu de la législation de l'UE et des obligations internationales en matière de rapports (entre autres, proposition de règlement de l'UE sur les comptes forestiers, proposition de règlement de l'UE sur la surveillance des forêts, section « produits ligneux récoltés » du règlement LULUCF). Sources clés : le manuel des comptes forestiers en cours d'élaboration et le questionnaire commun sur le secteur forestier déjà existant, ainsi que l'annexe du règlement 2018/841 (LULUCF).

Cartographie des statistiques régionales disponibles et des statistiques manquantes aux fins de la législation de l'UE et des rapports internationaux énumérés ci-dessus et pour tenter d'identifier les flux effectifs de bois entre les régions.

Si nécessaire et possible : développement des statistiques régionales manquantes, y compris une éventuelle enquête (bi-)annuelle auprès des négociants en bois.

Accords relatifs à la production de statistiques et à leur transmission aux institutions internationales.

2.11.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

VSA, conjointement avec Agentschap voor Natuur en Bos, assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la mise en œuvre des différentes actions pour atteindre les résultats escomptés.

2.12. Développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés (poursuite des travaux)

2.12.1. Objectifs

Le développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés.

2.12.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

L'opérationnalisation des nouvelles variables sera progressive et par thème.

Déterminer ensemble les thèmes à investiguer sur la base des besoins d'information et de l'étude de faisabilité réalisée (*en cours*).

Chaque thème suppose un nombre d'étapes :

- Définition concertée des statistiques.
- Étudier les couplages nécessaires entre la base de données des baux enregistrés et d'autres sources de données pour construire les statistiques susmentionnées.
- Étudier leur faisabilité.
- Définir la méthodologie pour produire les statistiques.

2.12.3. Résultats attendus

Développement et diffusion de statistiques définies en commun par les trois régions, la BNB et Statbel sur la base de données des baux enregistrés.

2.12.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BNB, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'exécution des activités nécessaires dans le cadre de ce SLA.

2.13. Olympiades européennes de Statistique 2026 (nouveau)

2.13.1. Objectifs

L'organisation des Olympiades européennes de Statistique pour les écoles secondaires belges du 3^{ème} degré.

2.13.2. Principales phases de travail (juin 2025 – août 2026)

Recrutement actif auprès des écoles du 3e degré (*clôturé*).

Première épreuve (test en ligne) (*clôturé*).

Deuxième épreuve (réalisation d'une vidéo).

Vote pour le prix du jury et le prix du public.

Remises des prix belge et européenne.

2.13.3. Résultats attendus

Communication sur les Olympiades européennes de Statistique.

Recrutement actif des participants.

Organisation des tests (online et phase vidéo) pour tous les participants.

Constituer le jury et organiser le vote pour le prix du public.

Organiser la remise des prix pour la phase belge.

2.13.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la mise en œuvre des Olympiades européennes de Statistique en Belgique et à l'augmentation du nombre d'équipes participantes.

2.14. Mesurer la formation des adultes en Belgique (nouveau)

2.14.1. Objectifs

Formuler des propositions concrètes pour optimiser la mesure de l'apprentissage tout au long de la vie.

2.14.2. Principales phases de travail

Janvier 2026 - juin 2026

Échange entre le groupe de travail et des experts sur les défis identifiés pour mesurer l'apprentissage tout au long de la vie. Hiérarchisation des défis au sein du groupe de travail.

Aperçu des différentes sources, de la manière dont certaines questions relatives à la participation à la formation sont actuellement formulées et des forces et faiblesses de chacune.

Aperçu historique de la mesure de l'apprentissage tout au long de la vie. Comment cela a-t-il évolué au fil du temps ? Pourquoi certains choix ont-ils été faits ? Quels arguments ont été utilisés ?

Juillet 2026 – décembre 2026

Examiner pourquoi les niveaux de participation à la formation varient autant selon les différentes sources et si les mesures actuelles sont insuffisantes pour évaluer la participation réelle à la formation en Belgique.

Rédiger et publier une note présentant un résumé de la situation actuelle en matière de mesure de l'apprentissage tout au long de la vie.

Janvier 2027 – juin 2027

Développer des recommandations pour d'éventuelles pistes d'amélioration en vue de mesurer l'apprentissage tout au long de la vie en Belgique. Il peut s'agir de questions reformulées, de nouvelles questions ajoutées ou d'une combinaison de questions permettant de mieux mesurer l'apprentissage tout au long de la vie. Il convient également d'évaluer la faisabilité des pistes d'amélioration.

2.14.3. Résultats attendus

Note présentant un aperçu de la manière dont l'apprentissage tout au long de la vie est actuellement mesuré en Belgique, les différences entre les enquêtes existantes et d'autres sources, ainsi qu'une analyse des forces et des faiblesses des mesures et des résultats existants.

Recommandations pour des pistes d'amélioration possibles afin d'optimiser la mesure de l'apprentissage tout au long de la vie.

2.14.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à :

- La publication de la note méthodologique ;
- La formulation de propositions concrètes visant à optimiser la mesure de l'apprentissage tout au long de la vie.

2.15. Développement de statistiques sur les expulsions judiciaires (nouveau)

2.15.1. Objectifs

Développer de statistiques relatives aux expulsions judiciaires.

2.15.2. Principales phases de travail

Janvier 2026 - décembre 2026

Dresser un état des lieux autour des procédures d'expulsion judiciaire et déterminer les données qui seront demandées en priorité.

Juin 2026 – décembre 2030

Lancer les procédures de demandes et explorer les données.

2.15.3. Résultats attendus

Dresser un état des lieux autour des procédures d'expulsion judiciaire. Cela implique notamment de vérifier quelles données sont disponibles auprès de quelles instances, ce que ces données contiennent exactement et comment elles peuvent être obtenues.

Demander et examiner les données dans le but d'élaborer des statistiques sur 1) le nombre d'expulsions effectives, 2) le nombre de jugements d'expulsion signifiés, 3) le nombre de jugements d'expulsion et 4) le nombre de demandes judiciaires d'expulsion. On souhaite mettre ces statistiques à disposition au niveau communal.

2.15.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.16. Production récurrente et harmonisation des statistiques du Census sur le marché du travail (nouveau)

2.16.1. Objectifs

Etudier la possibilité de produire plus fréquemment les statistiques du Census sur le marché du travail.

Harmoniser les statistiques du Census sur le marché du travail avec d'autres statistiques existantes sur le marché du travail au niveau local.

2.16.2. Principales phases de travail

Janvier 2026 - décembre 2026 :

Échange sur les besoins et la faisabilité en matière de fréquence, de contenu et de précision géographique des statistiques du Census sur le marché du travail ;

Comparaison des statistiques existantes sur le marché du travail au niveau local (tant en termes de méthodologie que de résultats) ;

Identification des différentes étapes méthodologiques pour produire des statistiques harmonisées ;

Évaluation des ressources nécessaires pour établir les statistiques du Census sur le marché du travail.

Janvier 2027- juin 2027 :

Consultation et décision sur la manière d'éliminer les différences entre les statistiques existantes sur le marché du travail au niveau local ;

Rédaction de la note comprenant :

- l'évaluation des différentes pistes en matière de fréquence, de contenu et de précision géographique des statistiques du marché du travail issues du Census ;
- la comparaison des différentes statistiques existantes et des mesures à prendre pour les harmoniser;
- l'évaluation des ressources nécessaires sur la base des différentes pistes identifiées.

Juillet 2027- décembre 2027 :

Négociation de la contribution/des moyens que chacune des institutions concernées fournira à cet effet.

Rédaction de l'accord écrit comprenant :

- la fréquence, le contenu et la précision géographique de ces statistiques du marché du travail ;
- l'harmonisation de la méthodologie et de la manière dont les statistiques doivent être établies ;
- la contribution que chacune des institutions concernées apportera à cet effet.

2.16.3. Résultats attendus

Une note comprenant :

- une comparaison des statistiques existantes sur le marché du travail au niveau local (tant en termes de méthodologie que de résultats) ;
- une évaluation des moyens permettant d'harmoniser les statistiques et des ressources nécessaires pour y parvenir ;
- une évaluation des ressources nécessaires pour établir plus fréquemment les statistiques sur le marché du travail issues du Census.

Un accord écrit sur :

- la fréquence, le contenu et la précision géographique requis pour ces statistiques du marché du travail ;
- l'harmonisation de la méthodologie et de la manière dont les statistiques doivent être établies ;
- les contributions/ressources que chacune des institutions concernées apportera à l'établissement régulier de statistiques harmonisées au niveau local.

2.16.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à :

- Analyser la faisabilité de la production de statistiques périodiques et de la fréquence la mieux adaptée aux besoins ;
- Analyser les différentes phases de la production de statistiques harmonisées ;
- Identifier les différentes pistes et l'évaluation des moyens nécessaires ;
- Rédiger de la note et de l'accord écrit.

2.17. *Exploitation du Registre d'Attente (nouveau)*

2.17.1. Objectifs

Exploiter le Registre d'Attente afin de produire des données sur la population non reprise dans la population officielle publiée par Statbel.

2.17.2. Principales phases de travail

Avant janvier 2026

Enclencher la procédure de demande d'accès aux données (pour chaque institut demandeur).

Janvier 2026 – Décembre 2026

Exploration des données et identification des limites.

Janvier 2027 – Septembre 2027

Développer des indicateurs/statistiques.

Juin 2027 – Décembre 2027

Rédaction d'une note de bonnes pratiques.

2.17.3. Résultats attendus

Développer et publier des statistiques sur le nombre de demandeurs de protection internationale.

Rédiger une note de bonnes pratiques pour identifier les limites d'utilisation de ces données.

Institut interfédéral de Statistique (IIS)

2.17.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'exploration des données, au développement d'indicateurs/statistiques et à la rédaction d'une note de bonnes pratiques.

2.18. *Enquête nationale « Gender-Based Violence » - WAVE 2 (nouveau)*

2.18.1. Objectifs

Mise en œuvre de cette enquête européenne pour la Belgique à partir de 2026.

2.18.2. Principales phases de travail

Janvier 2026 – Janvier 2027

Préparation et soumission de la demande de financement européen (et le cas échéant, fixation du budget auprès des partenaires), préparation de la passation de l'enquête (élaboration, validation et traduction du questionnaire, tirage de l'échantillon, préparation des supports (lettres d'invitation et de rappel, préparation des supports selon le mode de passation choisi).

Février 2027 – Juin 2027

Passation de l'enquête

Juillet 2027 – Juin 2028

Préparation de la base de données finalisée (nettoyage et traitement des données, calcul de la pondération, calcul des indicateurs et rédaction du rapport de qualité) et envoi de la base de données à Eurostat.

Juillet 2028 – Décembre 2028

Planification de la diffusion et de l'exploitation des données, et rédaction, traduction et publication du rapport final de l'enquête.

2.18.3. Résultats attendus

Sécurisation et consolidation du financement : rédaction et soumission de la demande de financement auprès de la Commission européenne (via Eurostat) ou, le cas échéant, auprès des partenaires.

Etape de préparation de la passation de l'enquête : établissement et traduction du questionnaire, élaboration du plan d'échantillonnage, préparation des supports.

Passation, de l'enquête.

La production de la base de données et du rapport de qualité.

Un planning concerté pour la diffusion et l'exploitation des données.

La publication d'un rapport reprenant les principaux résultats de l'enquête.

2.18.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'élaboration et la traduction du questionnaire et des courriers (invitations et lettres de rappel).

L'IWEPS et STATBEL contribuent à l'élaboration du plan d'échantillonnage et au calcul des pondérations.

L'IWEPS prend en charge la passation de l'enquête, la production de la base de données et l'élaboration du rapport de qualité.

L'IWEPS prend en charge la rédaction, la traduction et la publication du rapport final en collaboration avec les autres membres du groupe de travail.

3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré en cours. Ce groupe de travail se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.

* * *